

Connaitre les bonnes pratiques pour l'engraissement des agneaux à l'herbe

**Les +**

Connaitre les bases de
l'engraissement à
l'herbe

Les +

Identifier les
pathologies liées à la
mise à l'herbe

Les +

Prévenir et maîtriser
les différentes
pathologies

Miermaigne ou Chartres
le 24 octobre 2024



Connaitre les bonnes pratiques pour l'engraissement des agneaux à l'herbe

Des éléments à connaitre

1 jour

24/10/2024

9h30 - 13h00

14h00 - 17h30

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés-es, salariés-es

Prérequis

Aucun

Tarifs & Financement

49 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

375 €/jour pour toutes autres situations (formation susceptible d'être financée par votre OPCO)

Intervenant(e)s

Valérie WOLGUST Praticien Hospitalier - Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Objectifs

Identifier les risques liés à l'engraissement à l'herbe et de mettre en place les bonnes pratiques pour les éviter

Contenu / Programme

Connaitre la physiologie des animaux engraisés à l'herbe

Présentation théorique des diverses pathologies métaboliques et leurs impacts sanitaires

Connaitre parasitisme et les principales maladies de l'agneau d'engraissement (tétanos ...)

Reconnaitre les pratiques à risques et les maîtriser

Examen clinique d'un agneau

Pharmacie et acte « d'urgence » et de prévention

Choisir sa méthode de prévention : Vaccination

Compléments alimentaires

Identifier Les situations à risques lors de la mise a l'herbe

Effets pratico pratiques d'une mauvaise alimentation / mauvaise transition

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, échanges d'expériences entre stagiaire, démonstration, évaluation en fin de stage

Modalités d'évaluations

Auto-positionnement et quizz sur le document d'évaluation de fin de stage

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Clémence RIPAUX

+33 (0)2 37 53 40 40 gds28@reseaugds.com

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 11 octobre 2024

Connaitre les bonnes pratiques pour l'engraissement des agneaux à l'herbe

Du 24/10/2024 au 24/10/2024 - 1 jour

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- Chef.fe d'entreprise agricole
- Conjoint.e collaborateur
- Salarié.e
- Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- En projet d'installation agricole
- Autre :

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- Je m'engage à participer à la formation n°24037

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation
10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399
28008 CHARTRES
+33 (0)2 37 24 45 42



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures,
Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :
7 h x 11,65 € = 81,55 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 € - Consulter votre comptable**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfait à très satisfait

Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite



Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

*Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020

